



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 30724

Texte de la question

Reponse. - Les coupures de 100 francs « Delacroix » et celles de 200 francs « Montesquieu » comportent déjà au recto des disques imprimés en relief et destinés à faciliter leur reconnaissance. Par ailleurs, les discussions engagées avec les associations de mal-voyants à l'occasion de l'élaboration de la nouvelle gamme de billets que la Banque de France projette d'émettre dans les prochaines années ont permis de constater que la différence de format entre les différentes coupures est le principal critère d'identification utilisé par les intéressés. Quant aux pièces de monnaies actuellement en circulation elles ne comportent pas de signes en braille permettant aux non-voyants d'en connaître la valeur mais elles comportent, en cas d'égalité de taille, des détails permettant leur identification tels que la présence ou l'absence de cannelure. Cette préoccupation d'identification n'est d'ailleurs pas absente dans la recherche et la définition d'un système monétaire moderne et fiable. Elle s'appliquera en particulier à la nouvelle pièce de 10 francs bicolore, qui sera frappée à partir de 1988.

Texte de la réponse

Reponse. - Les coupures de 100 francs « Delacroix » et celles de 200 francs « Montesquieu » comportent déjà au recto des disques imprimés en relief et destinés à faciliter leur reconnaissance. Par ailleurs, les discussions engagées avec les associations de mal-voyants à l'occasion de l'élaboration de la nouvelle gamme de billets que la Banque de France projette d'émettre dans les prochaines années ont permis de constater que la différence de format entre les différentes coupures est le principal critère d'identification utilisé par les intéressés. Quant aux pièces de monnaies actuellement en circulation elles ne comportent pas de signes en braille permettant aux non-voyants d'en connaître la valeur mais elles comportent, en cas d'égalité de taille, des détails permettant leur identification tels que la présence ou l'absence de cannelure. Cette préoccupation d'identification n'est d'ailleurs pas absente dans la recherche et la définition d'un système monétaire moderne et fiable. Elle s'appliquera en particulier à la nouvelle pièce de 10 francs bicolore, qui sera frappée à partir de 1988.

Données clés

Auteur : [M. Médecin Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30724

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1987, page 5486

Réponse publiée le : 4 janvier 1988, page 57